



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 110 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine

CONSIDERANT la nécessité d'un dispositif de secours le 6 juillet 2024 à l'occasion du passage de la Flamme Olympique et du Mascaret des Sports

DECIDE de signer une convention avec la Croix Rouge Française domiciliée 98, rue Didot 75014 PARIS pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le samedi 6 juillet 2024 à l'occasion du passage de la Flamme olympique et du Mascaret du sport pour un montant de 396 €

Fait à Pont-Audemer, le 27 juin 2024

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

